

L'hon. M. Gordon: Monsieur le président, je devrais peut-être signaler qu'en dépit de l'éloquence, disons mal dirigée, de l'honorable député de Lapointe, les propositions de cet article s'appliquent au Canada tout entier plutôt qu'à une province en particulier. Je me permets d'ajouter, avant de répondre à mon honorable ami, qu'en vertu de la constitution canadienne, le gouvernement fédéral a le pouvoir d'imposer n'importe quelle taxe, y compris des taxes indirectes, et qu'il a perçu directement l'impôt sur le revenu bien avant les provinces. Je puis assurer à mon honorable ami que le gouvernement fédéral n'a aucunement l'intention d'abandonner ses responsabilités, ce qu'il lui faudrait faire, je le crains, s'il cédait tous ces domaines fiscaux aux provinces, comme on le propose.

Au député d'Edmonton-Ouest, qui m'a demandé directement si d'autres changements allaient se produire d'ici 1967, je ne peux que répondre qu'il n'y en a pas d'envisagé à l'heure actuelle. Mais, dans les affaires humaines, des changements ne manquent jamais de survenir de temps à autre, comme il le sait fort bien.

(Texte)

L'hon. M. Martineau: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre des Finances dise à la Chambre quel lien direct il peut y avoir entre les dispositions de l'article 9 et l'entente qui a été conclue au sujet des pensions, parce que l'une a été concomitante à l'autre.

Étant donné que le ministre a été intimement mêlé à ces discussions, il serait intéressant pour le comité d'avoir des précisions à cet égard.

Si j'ai bien compris la logique et le raisonnement du ministre, lorsqu'il a présenté son budget, il en était arrivé à une certaine conclusion quant au partage qui devait avoir lieu entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne le rabais ou le dégrèvement qui est accordé aux provinces en matière d'impôt sur le revenu.

Le ministre devrait nous dire, à ce stade-ci, pourquoi il a consenti à changer d'avis à cet égard.

J'aimerais aussi qu'il nous dise—et je crois que ceci est très pertinent—si, comme l'a suggéré l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous devons nous attendre à d'autres réclamations de la part des provinces et tout particulièrement du premier ministre de la province de Québec, car on sait que les concessions qui ont été accordées ne répondent pas à ses exigences «minimales». Il me semble que le ministre devrait nous dire aujourd'hui s'il est d'avis qu'il y a lieu de considérer d'autres dégrèvements et s'il est prêt à faire des commentaires sur le

statut possible d'État associé pour la province de Québec, au moins en matière fiscale.

Enfin, j'aimerais que le ministre nous dise de quelles «activités» le gouvernement fédéral s'occupera pour parer à la diminution de ses recettes qui résulterait du dernier accord; car on sait qu'avec le dégrèvement accru, le ministre devra adopter l'une des deux attitudes suivantes: ou bien le gouvernement se retirera de certaines activités, diminuant ainsi ses dépenses, ou bien, il augmentera ses recettes en imposant de nouvelles taxes.

Avant que ce poste soit adopté, il est très important que le comité sache laquelle de ces deux attitudes le ministre préfère en ce moment. Je lui cède donc la parole pour lui permettre de répondre à ces quelques questions.

(Traduction)

L'hon. M. Gordon: Je répondrai volontiers de mon mieux, monsieur le président. Je crois que tous ceux qui ont assisté à la conférence fédérale-provinciale de Québec, le 31 mars, sont revenus déprimés et désappointés que nous ne nous soyons pas, lors de la conférence, entendus sur un régime de pension uniforme pour le Canada tout entier ou sur les moyens de financer les besoins très urgents de toutes les provinces, en particulier dans le domaine de l'éducation. Il y a eu, je pense, un sentiment général de désappointement, vu que nous ne nous étions pas entendus sur ces vastes questions.

Comme mon honorable ami le sait, le gouvernement a donc fait une dernière tentative pour en arriver à un accord avec les provinces sur ces deux très importantes questions, et la tentative a réussi. Je présume que récemment aucune décision n'a été aussi bien accueillie que l'assentiment des provinces, qui a été élaboré à la suite de la conférence en vue d'un régime de pension uniforme pour la totalité du pays...

L'hon. M. Martineau: Puis-je...

L'hon. M. Gordon: Si vous voulez me laisser terminer... qui offrira les mêmes avantages dans tout le pays. Les avantages seront entièrement transférables partout au pays, et le régime, à la suite de l'entente touchant la modification de la constitution, prévoira des avantages pour les survivants.

Je pense aussi que les autres accords conclus en même temps, y compris la décision d'augmenter les dégrèvements d'impôt prévus dans cette disposition pour les années 1965 et 1966, ont été accueillis favorablement dans tout le Canada. Quant à la deuxième question...

L'hon. M. Martineau: Avant que le ministre passe à la deuxième question, pourrais-je lui poser une question complémentaire? L'accord sur les pensions repose-t-il sur un accord